

Conseil d'école n°1 Ecole primaire de Randan
Jeudi 9 novembre 2023 17h30, salle de l'Ancien marché

NOM Prénom	Fonction
AUDIN Angélique	Enseignante et Directrice
SEGUIN Corinne	Enseignante
FRAGNE Elodie	Enseignante
GOURBEYRE Sandrine	Enseignante
GOUGAT Sarah	Enseignant stagiaire
COUTURAT Sandrine	Maire
FARGEVIEILLE Emmanuelle	1 ^{ère} adjointe
MOULIN Roland	DDEN
MORIN Noémie	ALSH
ARBOR Julien	Représentants de parents d'élèves 2024-2025
VAUTRELLE Clelia	
LAFORREST Sandy	
MARTIN Léa	

PV 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

5 novembre 2024, 17h

Salle d'Accueil

Présents :

La directrice : Mme AUDIN

L'équipe enseignante : Mme AUDIN (PS/MS/GS), Mme FRAGNE (PS/MS/GS), Mme GOURBEYRE (PS/MS/GS), Mme SEGUIN (PS/MS/GS), Mme GOUGAT (stagiaire Master MEEF 1^{er} degré)

Les représentants de la mairie : Mme COUTURAT, Maire de Randan
Mme FARGEVIEILLE (1^{ère} adjointe)

Les représentants de parents d'élèves de l'école maternelle : M ARBOR, Mme LAFOREST, Mme MARTIN, Mme VAUTRELLE

DDEN Délégué Départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter les écoles : M. MOULIN

ALSH : Mme MORIN

Excusé(s) :

M DIOT, Mme BASMAISON, représentants de parents d'élèves.

Mesdames ASSELIN, BARDEAU et JALLON, membres du RASED

M COUPECHOUX, IEN Circonscription Clermont Terres Noires

Mme POUCHOL SOULIER, enseignante remplaçante rattachée à l'école maternelle de Randan

Choix des dates des deux autres conseils d'école :

Mardi 18 mars 2025 à 17h salle d'accueil

Mardi 10 juin 2025 à 17h salle d'accueil

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉCOLE

APPROBATION DES DERNIERS CONSEILS D'ÉCOLE juin 2023 à l'unanimité

Bilan des élections du 11 octobre 2024 :

	<i>école maternelle</i>
Nombre d'inscrits	117
Nombre de votants	60
Nombre de bulletins nuls ou blancs	10
Suffrages exprimés	50
Taux de participation	51.28% contre 40.59% en 2023

Les votes ont été intégralement réalisés par correspondance comme les années antérieures.

Représentants des parents d'élèves élus :

Titulaires : M ARBOR, Mme LAFOREST, Mme BASMAISON

Suppléants : M DIOT, Mme VAUTRELLE, Mme MARTIN

Remerciements à M ARBOR, Mme BADER, Mme MARTIN, Mme DI GENNARO ainsi que M MOULIN qui ont aidé lors du dépouillement.

Rappel sur les lignes directrices du fonctionnement du conseil d'école d'après le texte de référence décret du 06/09/1990.

Attributions :

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire jusqu'aux prochaines élections et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il est composé du directeur, des enseignantes, du Maire ou de son représentant, d'un conseiller municipal, de l'IEN ou de son représentant, un membre du RASED, les représentants de parents d'élèves ou suppléants (qui ont une voix délibérative en l'absence du titulaire) et le DDEN.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Il vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires...

Le conseil d'école doit être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

RÈGLEMENT ÉCOLE MATERNELLE ET CHARTE DE LA LAÏCITÉ

Transmis en amont à tous les membres du conseil le 17/10/23.

Approuvé à l'unanimité. Ces documents seront collés dans les cahiers de liaison des enfants et devront être signés par les représentants légaux.

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Chaque année plusieurs exercices ont lieu afin de sensibiliser les élèves à la prévention des risques.

17/09 Exercice incendie

Cet exercice est consigné dans le registre de sécurité.

Un exercice évacuation sur la pause méridienne devait être organisé en décembre 2023, afin que les conditions d'évacuation soient revues avec le personnel communal.

La municipalité avait répondu qu'il serait réalisé au printemps 2024 pourtant il n'a pas été réalisé.

Quelle date est prévue pour cette année scolaire ?

Non, car en novembre un exercice PPMS va être réalisé en élémentaire sur le temps de classe. La mairie attend d'avoir la date exacte pour ne pas interférer avec cet exercice.

PPMS (plan particulier de mise en sécurité) :

« C'est l'article L411-4 qui s'applique : "Chaque école dispose d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. Pour cela, il peut consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Il assure la diffusion de ce plan auprès de la communauté éducative et le met en œuvre. Il organise les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité." »

Mme Audin a rédigé une partie du PPMS et a confié la suite aux services de mairie le 11/09/24. Mme Fargevieille accompagnée d'un personnel des services techniques sont venus prendre les photos demandées sur le PPMS. Le 05/11, le PPMS complété par la municipalité a été envoyé à Mme Audin, il n'est donc pour le moment pas finalisé.

En revanche depuis le 11/09 Mme Audin ne peut accéder à la page de sécurité pour déposer les documents.

A ce jour voici ce qui est indiqué sur la plateforme : « Vos droits ne sont pas encore initialisés. Merci de contacter votre référent de sécurité. »

Le référent a été informé par mail et par téléphone, de la situation le 11/09. Il semblerait que la fusion temporaire de l'année dernière soit en cause. Au 05/11, le dépôt de PPMS n'est toujours pas possible.

Un exercice Attentat intrusion est prévu prochainement. Suite à l'exercice du 07/11/23 voici les problèmes qui avaient été soulevés :

-Le signal d'alerte sonore (3 coups de corne de chasse) Mme Audin proposait l'utilisation d'un signal lumineux. La mairie devait se renseigner auprès des autres communes de la communauté de communes afin de trouver une solution plus adaptée.

-système pour fermer chaque classe, clé ? verrou ?

Comme chaque année, un exercice à l'échelle départemental sera effectué. Le directeur reçoit un sms d'alerte, toute l'école doit alors se confiner jusqu'à la réception d'un nouveau message.

Un test a été fait sur le portable personnel de Mme Audin le 11/10/24 : tout est ok.

Capteurs CO2

Des capteurs ont été fournis pour toutes les classes, comme cela est demandé depuis le début de la crise sanitaire.

Malheureusement ces capteurs sur batterie ne tiennent pas la charge plus de quelques heures (moins d'une demi-journée), il faut donc les laisser sur secteur constamment. Le manque de prises murales relevé par Mme Audin lors du 3^{ème} conseil d'école le 14/06/22 a été solutionné cet été côté maternelle.

Les capteurs n'ont donc pas été utilisés durant toute l'année scolaire 2023-2024, car ils sonnaient sans cesse.

Mme Audin soulevait un problème de lot défaillant. Mme le maire expliquait alors qu'elle se renseignerait auprès du prestataire de services pour trouver une solution.

La mairie va se renseigner pour savoir s'il est toujours obligatoire d'utiliser des capteurs dans chaque classe.

PAI

Des PAI sont en cours de renouvellement. Trois élèves de maternelle nécessitent un protocole d'accueil individualisé.

Les PAI premières demandes et renouvellement validés par le CMS ont été transmis en mairie. Dans le bureau de direction figure un tableau (feuille A4 rouge) sur lequel est inscrit l'identité de l'élève, la pathologie, le lieu de stockage du traitement.

PROJETS ET VIE DE L'ÉCOLE

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Mme FRAGNE en PS/MS/GS, classe verte. Nathalie est l'ATSEM de la classe.

Mmes SEGUIN et GOURBEYRE (lundi) en PS/MS/GS, classe jaune. Elodie est l'ATSEM de la classe.

Mmes AUDIN en PS/MS/GS, classe bleue. 12 décharges de direction sont prévues au cours de l'année. Le choix a été porté de les concentrer en juin/juillet afin de recevoir et aider les familles aux démarches d'inscription en PS. Ces décharges seront effectuées par Mme DI GENNARO. Émilie est l'ATSEM de la classe.

Service Civique : Mme BADER Fiona, présente 24h sur l'école

AESH : Sur l'école nous bénéficions de 2 AESH qui partagent leur temps avec d'autres établissements scolaires. Mesdames BERARD Cristèle, et GOUGAT Claude.

Des stagiaires seront accueillis au cours de l'année à l'école.

Pour découvrir le métier d'ATSEM, il ne sera pas possible pour l'école d'accueillir des stagiaires de 3^{ème}, la place sera laissée pour les bac pro, CAP petite enfance, recommandations faites par l'IEN.

Mme SEGUIN Séverine, stage ATSEM durée 5 semaines (18/11 au 20/12)

Mme GOUGAT Sarah, stage Master 1 MEEF mention 1 (04 au 12/11) : Mme Audin (Maitre d'Accueil Temporaire)

EFFECTIFS

A ce jour, les effectifs sont les suivants :

PS	MS	GS
21	22	25
68		

L'équipe enseignante maternelle se montrait inquiète face à une baisse des effectifs, mais ces derniers remontent.

Toutefois, il a été évoqué en conseil ce jour, qu'une table ronde (invitant IEN, mairie, directrices des écoles, école itinérante, Rased, DDEN) serait intéressante à prévoir avant la fin de l'année civile pour échanger autour de la situation des effectifs.

	Prévisions à N-1	Année scolaire	Constat des effectifs septembre
2023	65	2024-2025	63
2022	60	2023-2024	59
2021	55	2022-2023	56
2020	54	2021-2022	54
2019	52	2020-2021	53
2018	67	2019-2020	61

Après des prises de contact le 08/10 avec les communes susceptibles de scolariser des enfants en PS à Randan, les chiffres suivants ont été recueillis quant aux enfants nés en 2022 (donc élèves en PS en 2025/2026) :

Randan : 22 (16 l'année dernière)

St Denis Combarbazat : 3, mais depuis plusieurs années les enfants nés sur cette commune ne s'inscrivent pas sur Randan

Bas et Lezat : Pas de retour de la commune

Villeneuve les Cerfs : 6 (9 l'année dernière)

Il faut rappeler que tous les enfants nés en 2022 ne seront pas scolarisés à Randan. Certaines familles ont quitté la commune, d'autres scolariseront leurs enfants sur d'autres communes. Les chiffres suivants ne sont donc que des estimations.

Depuis quelques années un courrier est adressé aux familles concernées afin de savoir en amont si les enfants seront scolarisés sur la commune ou non. La mairie de Randan s'en est chargé, les retours seront communiqués prochainement à Mme Audin. Malheureusement certains maires refusent d'adresser ce courrier.

Les prévisions d'effectifs sont donc difficiles à faire.

Une représentante de parents d'élèves confirme au conseil qu'en effet elle n'a pas reçu de courrier pour sa dernière fille scolarisée cette année en PS, puisqu'elle ne réside pas sur Randan. Elle ajoute également que la possibilité de bénéficier d'un ramassage scolaire (dont le forfait est

calculé en fonction des revenus des familles) hors commune de Randan n'est pas connu des familles. Il s'agit d'un plus pour rendre attractive les écoles de la commune.
Un article de journal, une publication sur le site de la commune, panneau pocket et lors des inscriptions pourront être réalisées.

CALENDRIER SCOLAIRE

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des élèves.		Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint.	Vendredi 18 octobre 2024 <i>au soir</i>	Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël.	Vendredi 21 décembre 2024 <i>au soir</i>	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver.	Vendredi 21 février 2025 <i>au soir</i>	Lundi 10 mars 2025
Vacances de printemps.	Vendredi 18 avril 2025 <i>au soir</i>	Lundi 5 mai 2025
Pont de l'Ascension	mardi 27 mai 2025 <i>au soir</i>	Lundi 2 juin 2025
Sortie des élèves.	Vendredi 4 juillet 2025 <i>au soir</i>	

PROJET D'ÉCOLE :

Présentation du projet 2024-2027

Les grands axes sont les suivants :

- Langage, lexique compréhension
- Améliorer les compétences en matière de résolution problèmes
- Agir sur la persévérance scolaire en rendant les élèves acteurs de leurs apprentissages
- Favoriser le bien être et l'épanouissement des élèves

LA PRISE EN CHARGE DE LA DIFFICULTÉ SCOLAIRE :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignantes et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Les A.P.C se déroulent dans les salles de classe sur la pause méridienne.

Ils ne sont pas forcément pris en charge par leur propre enseignante mais par une enseignante de l'équipe.

Cette aide est proposée aux familles, elle n'est pas obligatoire.

En période 5, les APC seront proposées aux groupes de GS. Cela permettra aux futurs CP de découvrir des outils utilisés au CP.

L'intervention du RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Présentation :

Psychologue scolaire : Mme JALLON Elisabeth

Maitre E, enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique : Mme BARDEAU Lydia

Maitre G, enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative relationnelle : Mme ASSELIN Florence

Prise en charge par Florence ASSELIN en petits groupes de 5 élèves maximum de MS permettant un temps d'observation puis de regards croisés avec les enseignantes pour d'éventuelles prises en charge à venir.

Cette équipe est une ressource importante pour les enseignantes, l'intervention de ces personnes se fait sous accord parental.

Projet particulier : compréhension avec Lydia BARDEAU, entraînement par petits groupes des élèves de GS ayant besoin d'un renforcement à la compréhension.

En milieu d'année ce sera les MS qui seront pris en charge.

École itinérante : Sandrine MAISONNEUVE, soutien et appui de l'équipe. Elle intervient sur le terrain auprès des familles de voyageurs.

Résultats scolaires : Les familles sont informé(e)s des résultats scolaires de leur(s) enfant(s) : avec le cahier de suivis en maternelle remis fin janvier et fin juin

Des entretiens peuvent être programmés à la demande des familles et ou des enseignantes.

PROJETS RÉALISÉS, EN COURS, A VENIR

- Claudine Moulin notre bénévole en BCD, prend à nouveau en charge de petits groupes d'élèves de maternelle pour leur raconter des histoires sur les thématiques abordées en classe, aider aux prêts, rangement, décoration.

- La bibliothèque municipale de Randan : Projet de sortie à la bibliothèque municipale de Randan reconduit une à deux fois par an pour les classes de maternelle.

-La classe du dehors pour la classe bleue un mardi sur 2 va débiter.

-Décloisonnements

Les élèves de MS se retrouvent tous les jours de 14h en 16h30 en classe jaune pour bénéficier auprès de Maitresses Sandrine et Corinne d'activités autour du lexique, des grandeurs et mesures, de la résolution problèmes, phonologie, reconnaissance des lettres et leurs différentes graphies, sons que produisent les lettres en prenant appui sur la méthode Borel Maisonny, production d'écrit, articulation, compréhension de consignes, chronologie...

Les élèves de GS se retrouvent tous en classe verte auprès de maitresse Elodie de 15h à 16h30, pour enrichir le vocabulaire et travailler la production d'écrits.

Les élèves de PS quant à eux, se retrouvent en classe bleue de 15h à 16h30, pour enrichir leur vocabulaire sur 5 grandes thématiques (1mot par jour), découverte d'albums sur les thématiques travaillées, actions motrices, jeux de société, ateliers cuisine, ateliers autonomes.

Mardi 8 octobre : Les classes verte et bleue ont participé à un évènement artistique mondial à l'initiative d'Hervé Tullet.

Jeudi 17 octobre : Photos fratries et individuelles.

La classe jaune a travaillé sur la semaine du goût avec découverte de fruits et légumes de saison...

Vendredi 18 octobre : course solidaire organisée en partenariat avec Loisirs et Culture, au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque. Les dons s'élèvent à 652€79 pour les deux écoles élémentaire et maternelle.

-Visite du Père Noël cadeaux pour l'école maternelle et goûter.

Sur les comptes des coopératives scolaires un budget sera pris afin d'acheter des jeux de cour et ou éléments pour les parcours de motricité.

-La boulangerie Tupone va offrir des calendriers de l'avent aux classes des deux écoles pour la fin d'année.

-13/12/24 à 17h Marché de Noël avec éventuellement dépôt de lettres du Père Noël. Il se tiendra dans la salle de l'Ancien marché.

Les enseignantes seront présentes pour remettre aux familles les objets achetés en précommandes.

-16/12 après-midi Spectacle de Noël offert par la mairie, Salle de l'ancien marché. Des friandises seront offertes par la mairie.

-Plan BCD

Il reste encore 429.59€, des achats de livres sont donc à venir.

Mme AUDIN proposera aux représentants de parents d'élèves qui le souhaitent de venir pour des sessions de « couverture de livres ».

-Grande Lessive

Participation des classes pour l'édition du printemps à cet évènement artistique mondial le 20 mars.

-15/04 Exposition artistique à travers l'école où les familles seront invitées à venir déambuler dans les classes et couloirs de la maternelle à l'élémentaire pour découvrir toutes les productions plastiques des élèves réalisées au cours de l'année.

-Projet Initiatives

Afin de récolter des fonds pour la coopérative scolaire, impression des dessins des enfants sur des objets qui sont vendus aux familles.

Proposition en fin d'année.

-24/05/25 fête de l'école à la salle des sports au matin. La thématique retenue est celle de l'eau et du voyage. (spectacle des 8 classes)

FONCTIONNEMENT ET ÉTAT FINANCIER DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

+2 986,62

*Dont 429.59€ liés au plan bcd 2021 pour l'achat d'albums de littérature de jeunesse
(135 livres ont déjà été achetés couverts et enregistrés en bcd sur les 1867€ alloués)*

Les soldes sont essentiellement issus des gains obtenus lors des ventes de photos, marché de Noël, dons des années précédentes des familles et associations, fête de l'école, manifestations organisées par Loisirs et Culture.

Nous procéderons à un appel aux dons car à ce jour nous avons obtenu la somme de 75€.

Rappel les coopératives des écoles maternelle et élémentaire sont distinctes. Les familles ayant des fratries dans les deux écoles et souhaitant faire des dons seront invitées à faire deux règlements.

Vote du conseil sur les montants possibles de dons. Le conseil n'a pas fixé de montant fixe et laisse libre choix aux familles en indiquant la participation moyenne des familles sur l'école.

PARTENARIAT Mairie École
BUDGETS MUNICIPAUX

*45€/ élève

Au 5 novembre la municipalité arrête un effectif au 05/11/24.

Le budget permet aux enseignantes d'acheter toutes les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des classes tout au long de l'année.

*420€ / classe pour le transport.

TRAVAUX ET DEMANDES

Besoins anciens :

Ronde plus régulière de la gendarmerie municipale afin d'éviter les dégradations régulières, incivilités et dangers des conduites. Mme Audin ajoute qu'il faudrait une présence à des horaires différents (matin, fin de matinée, 13h20, 16h30) et rester plus longtemps sur place.

Les parents d'élèves et Mme Audin proposaient comme solution la possibilité de demander à un agent municipal de porter un gilet jaune et de faire la circulation aux horaires d'entrées et sorties, et/ou mettre la rue en sens unique, modifier la route avec dos d'ânes ou chicanes pour ralentir les véhicules.

Mme le maire expliquait qu'il était prévu en 2024 un réaménagement de la rue de Riom par les services des routes du Conseil Départemental.

Le département doit faire la première esquisse et la Mairie doit la recevoir cette semaine.

La mise en place d'une étude dirigée après la classe de 16h30 à 17h30 sur proposition de l'équipe enseignante, encadrée par des enseignants volontaires, financée par la municipalité. Visant à travailler l'autonomie, la méthodologie et l'aide aux devoirs.

La demande avait été repropoosée en conseil mais avait essuyé à nouveau un refus pour l'année scolaire 2023-2024.

La question va de nouveau être soumise au conseil municipal.

La fibre.

Pas encore de fibre sur l'intégralité de la commune pour le moment. Un rdv de maintenance du TBI était prévu le 19/10/22, Mme Fargevieille devait profiter de ce moment pour voir s'il était possible de booster le débit internet afin que le TBI soit plus réactif lors de téléchargement de contenus plus lourds, tels que les vidéos ou images. A ce jour Mme Audin utilise un partage de connexion entre son téléphone portable personnel et le pc de la classe.

Mme Couturat, expliquait lors du premier conseil d'école 2023 s'être rapprochée de la Comcom pour obtenir des accès au WIFI Max pour solutionner ce problème.

La mairie a eu des devis élevés et elle ne sait pas si ce dispositif sera viable au vu de la configuration de la rue. Mme Fargevieille propose de relancer Orange pour l'installation de la fibre.

Problèmes d'infiltration se poursuivent en maternelle visibles essentiellement dans le bureau de direction (du plâtre coule sur le photocopieur, les plaques du plafond s'écartent de plus en plus). *Jean-Luc Roux va réparer les infiltrations qui se poursuivent en maternelle dans les prochaines semaines.*

Les rideaux

Le changement des rideaux sera proposé sur le budget de l'année prochaine.

Le PC de direction défaillant : problèmes de clavier entre autres. Parti en maintenance cet été mais n'a pas été réparé. Il reste toujours difficilement utilisable au quotidien.

Un devis va être demandé tout de suite pour envisager l'ordinateur portable de direction au plus vite.

Photocopieur

Achat de la licence qui permettrait d'imprimer à partir d'une clef usb, ou de le relier à des pc (Mac, téléphone...) pour faciliter la tâche aux collègues en poste mais aussi les remplaçants arrivants sur l'école.

Mme Fargevieille propose de fournir un ordinateur qui serait laissé dans le bureau de direction pour utiliser le port USB depuis cet appareil.

PARTENARIAT Associations École

LOISIRS ET CULTURE :

-04/10 : AG

- Boîtes proposées à chaque vacances scolaires composées de goûter et activités

-17/11 : Bourse aux jouets vêtements enfant et puériculture

-17/11 : Vente de madeleines Bijou

-13/12 : Marché de Noël

-09/02 : Loto

-12/04 : concert

-24/05 : Fête de l'école

-04/07 : Bal de promo

PARTENARIAT ALSH École

Suite au copil 2022, une charte avait été rédigée. Le 18/01/23 elle était validée par l'ALSH, les deux directrices, Madame le maire ne souhaitait pas signer cette charte en raison de la présence d'une convention déjà signée entre la municipalité et l'ALSH (la mairie ayant déjà une convention, elle ne peut pas en signer une deuxième, il faudrait donc la modifier et l'ajuster).

Mme Audin exprime qu'il faut urgemment avoir cette charte effective, ainsi qu'un rdv pris avec la nouvelle responsable Mme Morin puisque les locaux sont partagés. Du matériel est utilisé alors qu'il s'agit de matériel non municipal mais appartenant à l'école (achats d'objets en salle de motricité avec la coopérative scolaire) et malheureusement photo à l'appui le matériel utilisé pendant les vacances de la Toussaint n'a pas été rangé.

Mme Fargevieille propose que les règles de rangement du matériel ainsi que son utilisation peut faire l'objet d'une mise à l'écrit dans la convention entre l'ALSH et la municipalité. Mme Audin demande à être mise en copie si des modifications sont faites dans cette charte.

Mme Morin accepte volontiers de s'entretenir avec Mme AUDIN pour échanger et trouver un cadre commun école/centre de loisirs.

Dans le cadre du plan mercredi, l'ALSH décline le projet sur l'eau qui est également au cœur des apprentissages au sein des écoles de Randan pour cette année scolaire 2024-2025.

L'eau et ses propriétés.

L'eau dans mon quotidien et intervention de la SEMERAP.

Cycle de l'eau et ses différents états avec visite d'une station d'épuration.

Les bateaux, la mer, la plage et la pêche.

QUESTIONS DIVERSES :

Du conseil à la mairie :

Des parents d'élèves ou représentants de parents d'élèves au conseil :

Les représentants de parents d'élèves ont souhaité faire remonter un problème confié par des familles concernant la restauration scolaire. Les enfants de maternelle semblent être à nouveau forcés à manger, alors qu'il avait été convenu il y a plusieurs années en arrière que les enfants ne devaient ni être forcés à manger, ni à terminer leurs verres d'eau.

Mme la maire demande à ce que ces cas soient évoqués avec elle directement et sans tarder (RDV en mairie possible familles/maire) car sa position est identique : les agents proposent de goûter mais ne forcent pas les élèves à manger ni à finir leur verre d'eau.

Le DDEN remercie la Mairie pour la modification du règlement concernant l'accueil des élèves à la cantine.

La séance est levée à 20h30

La présidente du Conseil d'école	La secrétaire	Représentant de parents d'élèves
		